

Fédération de la Publicité

Accord de branche de la Convention collective nationale des entreprises de la publicité et assimilées portant modification de l'annexe III relative aux salaires

PREAMBULE

Les organisations syndicales représentatives de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs soussignées réunies en Commission Paritaire des Salaires et de la Convention Collective se sont accordées sur de nouveaux niveaux de salaires minima conventionnels.

ARTICLE 1. Niveaux de salaires minima conventionnels

Appointements mensuels bruts

1^{ère} catégorie : employés

Niveau 1(débutant*)	1 337,70 €
Niveau 2	1 345,00 €
Niveau 3	1 364,00 €
Niveau 4	1 430,00 €

2^{ème} catégorie : techniciens/ agents de maîtrise

Niveau 1	1 474,00 €
Niveau 2	1 519,00 €
Niveau 3	1 566,00 €
Niveau 4	1 661,00 €

3^{ème} catégorie : cadres

Niveau 1(débutant**)	1 809,00 €
Niveau 2	1 985,00 €
Niveau 3	2 339,00 €
Niveau 4	3 064,00 €

* pendant six mois

** pendant un an

Ces dispositions se substituent à l'article 1 de l'annexe III de la Convention collective nationale des entreprises de la publicité et assimilées. Les autres dispositions demeurent inchangées.

ARTICLE 2. Délais de mise en oeuvre

La mise en oeuvre de cet accord, avec la prise en compte de tous ses effets conventionnels, doit intervenir au sein des entreprises au plus tard le 1^{er} décembre 2009.

Fédération de la Publicité

ARTICLE 3. Suivi de l'accord

Les parties signataires conviennent d'ouvrir en 2010 des négociations sur les écarts de salaires minima conventionnels entre les différents niveaux de la grille susvisée.

ARTICLE 4. Durée, Publicité et Dénonciation

Le présent accord sera déposé auprès des services centraux du ministère chargé du travail et du Conseil de Prud'hommes du lieu de conclusion.

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

Il pourra être dénoncé conformément aux dispositions des articles L. 2261-9 à L. 2261-13 du Code du travail.

Cet accord de branche fera l'objet d'une demande d'extension.

Fait à Paris, le 29 septembre 2009

En 16 exemplaires

Handwritten signatures in blue and black ink at the bottom right of the page. There are several distinct signatures, some in blue ink and some in black ink, including a large blue signature and a black signature with a prominent 'G!'.

Fédération de la Publicité

Les Organisations Professionnelles d'Employeurs

ASSOCIATION DES AGENCES-CONSEILS EN COMMUNICATION - AACC

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représentée par Nicolas BORDAS :

SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE PRESSE – PRESSPACE

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représenté par Christine JOLY :

SYNDICAT NATIONAL DES EDITEURS D'ANNUAIRES – SNA

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représenté par André CHAPERON :

BUREAU DE LA RADIO

23, rue du conseiller Collignon – 75116 Paris

représenté par Michel CACOUAULT :

SYNDICAT DE LA PRESSE GRATUITE – SPG

1, avenue du Lac - 37551 Saint-Avertin Cedex

représenté par Michel GAUDRON:

SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE TELEVISEE – SNPTV

1, quai du Point du Jour – 92656 Boulogne Cedex

représenté par Stéphane MARTIN :

UNION DES ENTREPRISES DE CONSEIL ET ACHAT MEDIA – UDECAM

32, rue Guersant – 75387 Paris Cedex 17

représentée par Françoise CHAMBRE :

UNION DE LA PUBLICITE EXTERIEURE – UPE

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représentée par Stéphane DOTTELONDE :

Fédération de la Publicité

Les Organisations Syndicales de Salariés

F3C CFDT, MAISON DES FEDERATIONS CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
représentée par Laurent QUINTREAU :

SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE, DES SUPPORTS PUBLICITAIRES, DES EDITIONS,
DE LA PRESSE GRATUITE, DE LA DISTRIBUTION PUBLICITAIRE - CFTC
5, avenue de la Porte de Clichy – 75017 Paris
représenté par Frédérick BARRE :

SYNDICAT NATIONAL DES CADRES ET TECHNICIENS DE LA PUBLICITE ET DE LA
PROMOTION – SNCTPP/CGC
59, rue du Rocher – 75008 Paris
représenté par Annick BONGIORNO :

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER ET DE LA
COMMUNICATION – FILPAC/CGT
263, rue de Paris – Case 426 – 93514 Montreuil Cedex
représentée par Pascal LEFEBVRE :

SYNDICAT NATIONAL DE PRESSE, D'EDITION ET DE PUBLICITE FORCE OUVRIERE –
SNPEP/FO
131, rue Damrémont – 75018 Paris.
représenté par Robert TOUSSAINT :

FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES FO – FEC/FO
28, rue des Petits Hôtels – 75010 Paris
représentée par Jacqueline CUYNET- BECKER: